



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

Date de convocation : 11.12.2020

Date d'affichage : 11.12.2020

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 17

Votants : 18

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur BOURNERY Christian**.

**Etaient présents :**

M. BOUCHUT Jean-Louis, Mme BOULIÈRE Françoise, MM. BOURNERY Christian, CALLEWAERT Patrick, COSSON Patrick, Mmes FLUHR Catherine, FROMENT CONSTANS Mélanie, GEERTS Sylviane, M. GIRARD Benoist, Mme JOUHIER Danièle, MM. LAURENT Eric, MOREAU Philippe, MORIZET Patrice, REYES William, Mmes TRAVEILLY Jocelyne, VASSEUR Marie-Laure, VATIER Sylvie.

**Absent excusé avec pouvoir :**

M. CHARVET André donne pouvoir à M. BOURNERY Christian.

**Absente excusée :**

Mme SIMONIN Patricia.

**Secrétaire de séance :** Mme VASSEUR Marie-Laure.

**OBJET : AVENANT à la CONVENTION pour la TÉLÉTRANSMISSION des ACTES**  
**2020.43**

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée de compléter la convention pour la télétransmission des actes soumis au titre du contrôle de légalité validée en 2019 par délibération du Conseil Municipal du 02 avril 2019 en ajoutant à la liste des actes transmissibles, les décisions et les arrêtés, les actes de commande publique et les documents budgétaires.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, l'avenant précité à la convention pour la télétransmission des actes ayant pour objet d'ajouter à la liste des actes transmissibles, les décisions et les arrêtés, les actes de commande publique et les documents budgétaires,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à viser l'avenant précité.

**OBJET : DETR 2021**  
**2020.44**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'au regard de la circulaire de Monsieur le Préfet de Seine et Marne du 02 décembre 2020, la commune peut présenter au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2021 un dossier concernant la réhabilitation des écoles. Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée de déposer un dossier pour le changement des menuiseries extérieures de l'école Élémentaire René Cassin et des gouttières du mur côté ouest.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** les devis des entreprises ESTALU et PAILLEY d'un montant HT de 80 933,40 €,
- **DECIDE, à l'unanimité,** d'inscrire au budget 2021 le montant précité,
- **SOLLICITE, à l'unanimité,** auprès des services de l'Etat une subvention au taux maximum au titre de la DETR 2021.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION**  
**TROMPE-L'ŒIL SUR UN POSTE DE TRANSFORMATION**

**2020.45**

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) qui assure la maintenance et l'étanchéité, la peinture et la maçonnerie des postes de transformation a décidé d'encourager leur décoration afin d'obtenir leur meilleure intégration dans le paysage urbain en subventionnant à 70 % du montant HT, le coût réel des travaux plafonné à 1 000 € HT par an.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le devis d'un montant de 1 000 € HT pour la réalisation d'un trompe-l'œil, route des Grandes Vallées,
- **SOLLICITE, à l'unanimité,** auprès du SDESM, une subvention au taux maximum,
- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer la convention financière inhérente à la demande de subvention précitée avec le SDESM.

**OBJET : DEMANDE de SUBVENTION pour la MISE AUX NORMES des ARMOIRES  
D'ECLAIRAGE PUBLIC**

**2020.46**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée que l'armoire d'éclairage public de la Chesnaye doit faire l'objet d'une mise aux normes. Ces travaux de mises aux normes peuvent faire l'objet d'une aide de la part du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) estimée à 70% du HT.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** le devis de l'entreprise INEO d'un montant de 3 429,36 € HT,
- **SOLLICITE, à l'unanimité,** une subvention au taux le plus élevé auprès du SDESM, pour la remise aux normes de l'armoire de télécommande située Domaine de la Chesnaye.

**OBJET : ETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISOIRE  
DU DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION  
DE GAZ**

**2020.47**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2017 permettant d'escompter en 2018 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

**Monsieur le Maire** propose alors au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- que le montant des redevances soit revalorisé automatique chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1 et de l'évolution de l'indice d'ingénierie mentionné à l'article R2333-117 du code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- **ADOpte, à l'unanimité,** la proposition de Monsieur le Maire concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes, conformément aux formules de calcul fixées par décret, au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

**OBJET : SERVITUDE au profit d'ENEDIS**  
**VOIE NOUVELLE DU GROS POIRIER**

**2020.48**

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'en raison de l'implantation d'un poste de transformation dans l'emprise de la voie nouvelle du Gros Poirier, il convient de constituer une servitude au profit d'ENEDIS, convention qui fera l'objet d'un acte authentique qui sera publié au fichier immobilier, aux seuls frais de la société ENEDIS.

**Monsieur le Maire** propose alors à l'Assemblée de l'autoriser à signer l'acte authentique de constitution de servitude au profit d'ENEDIS.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** la convention de mise à disposition d'un terrain d'une superficie de 3,5 m<sup>2</sup> sur la voie Nouvelle du Gros Poirier,
- **AUTORISE, à l'unanimité,** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique précité,
- **DIT** que les frais d'acte authentique et sa publication seront pris en charge par ENEDIS.

**OBJET : APPROBATION de la CONVENTION UNIQUE ANNUELLE relative aux MISSIONS**  
**OPTIONNELLES du CENTRE DE GESTION de la FONCTION PUBLIQUE**  
**TERRITORIALE de SEINE ET MARNE**

**2020.49**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 22, 23-I, 24 alinéa 2 et 25,

**Vu** la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 27 novembre 2020 approuvant les termes de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

**Considérant** l'exposé des motifs ci-après :

La loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Que ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Que l'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation,

Que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

Que ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées en annexes,

Que la collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix, figurant en annexes,

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE, à l'unanimité**, la convention unique pour l'année 2021 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

**OBJET : PRESENTATION de la REPRESENTATION COMMUNALE auprès des INSTANCES EXTERIEURES et des COMMISSIONS du CONSEIL**

**2020.50**

**Monsieur le Maire** présente les tableaux des représentations communales auprès des instances extérieures et des commissions du conseil.

**Le Conseil Municipal :**

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VU** les tableaux présentés,
- **VALIDE, à l'unanimité**, les tableaux des commissions communales et des représentations extérieures.

<b>COMMISSIONS COMMUNALES</b>	<b>Membres</b>
<b>FINANCES</b>	<b>Responsable : - M. BOURNERY Christian</b> - M. COSSON Patrick - Mme TRAVEILLY Jocelyne - Mme FLUHR Catherine - M. MORIZET Patrice
<b>URBANISME</b>	<b>Responsable : - Mme VASSEUR Marie-Laure</b> - M. REYES William - M. CALLEWAERT Patrick - Mme VATIER Sylvie - Mme SIMONIN Patricia - Mme BOULIERE Françoise - M. LAURENT Eric

<p align="center"><b>FIBRE OPTIQUE ECLAIRAGE PUBLIC RÉSEAUX</b></p>	<p><b>Responsable : - M. BOUCHUT Jean-Louis</b> - Mme FLUHR Catherine - M. GIRARD Benoist - M. MORIZET Patrice</p>
<p align="center"><b>PATRIMOINE ET BÂTIMENTS</b></p>	<p><b>Responsable : - Mme FLUHR Catherine</b> - M. REYES William - M. CALLEWAERT Patrick - M. GIRARD Benoist - M. LAURENT Eric - M. BOUCHUT Jean-Louis</p>
<p align="center"><b>VOIRIE ESPACES VERTS SPORTS</b></p>	<p><b>Responsable : - M. MORIZET Patrice</b> - Mme VATIER Sylvie - Mme FROMENT CONSTANS Mélanie</p>
<p align="center"><b>COMMUNICATION RELATIONS PUBLIQUES CULTURE</b></p>	<p><b>Responsable : - M. BOURNERY Christian</b> - M. REYES William - Mme JOUHIER Danièle</p>
<p align="center"><b>ENVIRONNEMENT</b></p>	<p><b>Responsable : - Mme VATIER Sylvie</b> - Mme GEERTS Sylviane - M. REYES William - Mme FROMENT CONSTANS Mélanie - M. MOREAU Philippe - M. CALLEWAERT Patrick - M. BOUCHUT Jean-Louis</p>
<p align="center"><b>CONSEIL D'ÉCOLES</b></p>	<p><b>Responsable : - Mme FROMENT CONSTANS Mélanie</b> - M. BOURNERY Christian - Mme BOULIERE Françoise suppléante</p>
<p align="center"><b>APPEL D'OFFRES</b></p>	<p><b>Responsable : - Mme FLUHR Catherine</b> - Mme TRAVEILLY Jocelyne - M. CALLEWAERT Patrick - M. CHARVET André - M. BOUCHUT Jean-Louis</p>
<p align="center"><b>COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)</b></p>	<p><b>Titulaires : - M. BOUCHUT Jean-Louis</b> - Mme FLUHR Catherine - M. BARD Dominique - M. BREUILLARD Didier - M. MORIZET Patrice - Mme VASSEUR Marie-Laure <b>Suppléants : - M. PALFROY Michel</b> - Mme TRAVEILLY Jocelyne - M. MARCADET Jean-Christophe - Mme HESSLOEHL Michèle - M. CHAUVEAU Gilles - Mme JOUHIER Danièle</p>

<b>REPRESENTATIONS à la CAPF</b>	<b>Représentants</b>
Finances, ressources humaines, mutualisation	M. le Maire ou son représentant
Développement économique, tourisme, attractivité	M. COSSON Patrick
Urbanisme, habitat, logement, déplacements	Mme VASSEUR Marie-Laure
Environnement	M. BOUCHUT Jean-Louis
Sport, enfance, jeunesse, culture, vie associative	M. MORIZET Patrice
Conseil de développement des EPCI à fiscalité propre	M. POLION Dominique M. CHARVET André
Comité de suivi du projet de territoire	M. COSSON Patrick
Réfèrent au Programme Local de l'Habitat (PLH)	Mme VASSEUR Marie-Laure
Transport à la demande	Mme JOUHIER Danièle
Elaboration du schéma directeur de l'hébergement touristique sur le Pays de Fontainebleau	M. COSSON Patrick
Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	M. BOURNERY Christian

OBJET : REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL ONF sur les TRAVAUX FORESTIERS

2020.51

**Monsieur le Maire** expose à l'Assemblée que l'ONF avait prévu sur le Massif des 3 Pignons une coupe de près de 125 hectares en une seule opération dans le secteur du Cul du Chien. Ce projet avait suscité de nombreuses interrogations et inquiétudes de la part de nombreux noiséens et noiséennes. Dans un courrier du 06 janvier 2020, Monsieur le Maire précise qu'il s'était opposé au chantier au regard du site remarquable du Cul du Chien auquel les noiséens et les visiteurs sont particulièrement attachés, et avait obtenu sa suspension.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors d'une réunion du 27 février 2020 regroupant de nombreux intervenants, il avait été convenu qu'un groupe de travail se réunisse afin de mener sur la forêt d'exception une concertation avec l'ONF et revenir à une exploitation classique respectueuse des paysages.

Ce groupe de travail n'ayant fait l'objet d'aucune réunion, Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée de prendre une délibération pour demander qu'une réunion se tienne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

**Le Conseil Municipal :**

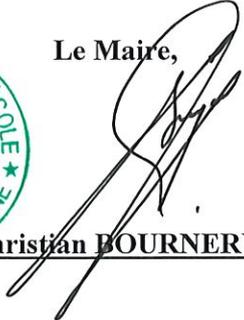
- **OUI** l'exposé du Monsieur le Maire,
- **CONFIRME, à l'unanimité**, l'opposition du Maire à ce projet d'exploitation forestière menée en une seule opération sur la totalité des parcelles pour une superficie de 125 hectares sur le secteur du Cul du Chien,
- **DEMANDE, à l'unanimité**, la réunion du groupe de travail proposée par la Direction de l'ONF lors de la réunion du 27 février 2020 précité en y associant la commune de Noisy sur Ecole pour élaborer un plan d'exploitation plus raisonnable dans le temps et respectueux du site remarquable du Cul du Chien.

La séance est levée à 19 h 45

NOISY SUR ÉCOLE, le 18 décembre 2020



Le Maire,

  
Christian BOURNERY

Publié le : **21 DEC. 2020**